

Initiales de la présidence

Initiale de la direction



No de la résolution ou
annotation

Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES DE L'OUTAOUAIS
ÉCOLE DU DÔME

Procès-verbal de la 1^{ère} séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024 tenue le 28 septembre 2023 à 18 h 30, en présence.

PRÉSENCES

Bazinet, Mélanie	Direction-adjointe
Bartlett, Viviane	Parent
Daoust, Jean-Sébastien	Parent
Desrosiers, Caroline	Parent
Lessard, Caroline	Enseignante
McMartin, Danielle	Personnel de soutien
Pelletier, Marie-Elen	Direction
Prévost, Brigitte	Service de garde
Régimblad, Émilie	Parent
Rodrigue, Marie-Claire	Enseignante
Rousseau, Denis	Enseignant
Villeneuve, Véronik	Parent substitut
Warsame Isman, Zakaria	Parent

ABSENCES

Dumont, Tania	Parent substitut
---------------	------------------

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction



de l'École du Dôme

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président propose l'ordre du jour. Cet ordre du jour est appuyé par Viviane Bartlett et adopté à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 JUIN 2023.

Le procès-verbal est proposé par Caroline Desrosiers, appuyé par Caroline Lessard et adopté à l'unanimité.

4. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention du public.

5. ÉLECTION (PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE)

Viviane Bartlett propose Jean-Sébastien Daoust à la présidence, cette candidature est appuyée par Denis Rousseau et acceptée par M. Daoust. Jean-Sébastien Daoust propose Viviane Bartlett à la vice-présidence. Cette candidature est appuyée par Zakaria Warsame Isman. Viviane Bartlett accepte.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 56 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le conseil d'établissement doit choisir un membre à la présidence et un autre à la vice-présidence parmi les parents qui ne sont pas membres du Centre de services scolaire;
- **CONSIDÉRANT** que Viviane Bartlett ne voit pas d'objection à laisser Jean-Sébastien Daoust agir à la présidence et que celle-ci préférerait occuper la vice-présidence;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Caroline Desrosiers et appuyée par Brigitte Prévost, il est résolu à l'unanimité;

CE # 23-24-01

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction



de l'École du Dôme

CE # 23-24-02

- **DE NOMMER** Jean-Sébastien Daoust à la présidence du conseil d'établissement de l'école du Dôme pour l'année scolaire 2023-2024 et Viviane Bartlett à la vice-présidence;
- **DE MANDATER** Marie-Elen Pelletier pour qu'elle informe le Centre de services scolaire du nom du président du conseil.

6. CHOIX DU MEMBRE AU SECRÉTARIAT ET À LA TRÉSORERIE

- **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement veulent se choisir un membre pour prendre les notes et un autre pour faire la gestion des finances;
- **CONSIDÉRANT** que la personne assurant la trésorerie devra, conjointement avec la direction-adjointe, prendre notes des entrées et sorties dans le fond à destination spéciale;
- **EN CONSÉQUENCE**, Caroline Desrosiers se proposant au secrétariat et Émilie Régimbald à la trésorerie, il est résolu à l'unanimité;
- **DE NOMMER** Caroline Desrosiers au secrétariat et Émilie Régimbald à la trésorerie du conseil d'établissement de l'école du Dôme pour l'année scolaire 2023-2024.

7. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Aucun représentant de la communauté n'est présent. La direction aimerait qu'un voisin immédiat de l'école siège sur le conseil. Le conseil conclu qu'il tentera de trouver un membre du quartier pour occuper ce poste.

**8. FORMULAIRES (2) ET FORMATIONS OBLIGATOIRES
(RAPPEL COURRIEL)**

La direction rappelle qu'elle doit recevoir les 2 formulaires signés de la part de chaque membre du conseil. De plus, chaque nouveau membre devra suivre l'auto-formation en ligne avant le 15 novembre. Elle enverra sous peu le questionnaire à remplir en lien avec cette formation obligatoire.

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction



de l'École du Dôme

9. MOT DE LA DIRECTION

La direction rappelle le rôle de membres du conseil d'établissement. Considérant les horaires chargés de tous, elle aimerait aussi une meilleure gestion du temps cette année. Ainsi, elle apprécierait prioriser les questions par courriels précédemment aux séances du conseil. La direction désire souligner que l'équipe administrative s'est maintenant stabilisée. Finalement, elle rappelle les chantiers pour la prochaine année, soit la cour d'école et la survie aux moyens de pressions en lien avec les négociations syndicales.

10. DÉCISIONS

a. Entériner les décisions prises par courriel.

- i. Campagnes de financement produits PURE et Bô-Sapin (art. 94) – entérinées;
- ii. Frais chargés aux parents du parcours sports et arts – entérinés;
- iii. Utilisation du gymnase les mardis soir pour du yoga avec Christèle Piché (art. 93) – entérinée;
- iv. Utilisation du gymnase lundi et jeudi soir par l'Association de soccer du Plateau (art. 93) – entérinée;
- v. Activités parascolaires pour la session d'automne 2023-2024 (art. 90) – entérinées;
- vi. Rapport annuel (art. 82) – entériné.

CE # 23-24-03

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction



de l'École du Dôme

CE # 23-24-04

b. **Établissement du calendrier de rencontres du CÉ (art. 67)**

Prochaines rencontres :

- Mercredi le 1er novembre 2023 (à distance)
 - Mercredi le 6 décembre 2023 (en présence)
 - Mercredi le 31 janvier 2024 (à distance)
 - Mercredi le 28 février 2024 (en présence)
 - Mercredi le 10 avril 2024 (à distance)
 - Mercredi le 22 mai 2024 (en présence)
 - Mercredi le 12 juin 2024 (en présence)
- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail en prévoyant au moins cinq (5) séances ;
 - **CONSIDÉRANT** que les membres souhaitent poursuivre avec les rencontres généralement le mercredi soir;
 - **CONSIDÉRANT** que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques;
 - **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition Jean-Sébastien Daoust et appuyée par Émilie Régimbald, il est résolu à l'unanimité;
 - **D'ADOPTER** pour les travaux du conseil d'établissement, le calendrier de travail 2023-2024.

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction



de l'École du Dôme

CE # 23-24-05

c. **Établissement des règles de régie interne (art. 67)**

- **CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir ses règles de Régie interne;
- **CONSIDÉRANT** que le conseil n'arrive pas à un consensus sur la tenue en présence ou à distance des rencontres;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jean-Sébastien Daoust, appuyée par Brigitte Prévost, il est résolu à l'unanimité;
- **DE CONSERVER** le statu quo concernant les règles de Régie interne du conseil d'établissement 2023-2024.

CE # 23-24-06

d. **Adoption du budget de fonctionnement du CÉ (art. 66)**

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit adopter son budget annuel;
- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 275, 2^e par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le Centre de services scolaire a fait connaître l'allocation dévolue à chaque conseil d'établissement;
- **CONSIDÉRANT** les besoins au niveau du fonctionnement du conseil d'établissement;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'Émilie Régimbald et appuyée de Zakaria Warsame Isman, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** le budget de 750\$ et les dépenses reliées.

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction



de l'École du Dôme

CE # 23-24-07

e. **Approbation de l'ouverture du service de garde lors des journées pédagogiques 2023-2024 (chapitre I-13.3, r. 11 art. 3)**

- **CONSIDÉRANT** que l'équipe-école ne dispose que de 2 journées dans l'année scolaire où elle peut se rassembler en entier;
- **CONSIDÉRANT** que le nouveau projet éducatif viendra d'être adopté;
- **EN CONSÉQUENCE**, Caroline Lessard propose, appuyé par Viviane Bartlett;
- **D'APPROUVER** à l'unanimité la fermeture du service de garde le 8 janvier 2024.

f. **Approbation des modalités d'application du régime pédagogique (art. 84)**

CE # 23-24-08

- i. Éducation à la sexualité
- **CONSIDÉRANT** la nature sensible du sujet;
 - **CONSIDÉRANT** que les enseignants doivent parfois traiter de situations se présentant de façon impromptue à l'école;
 - **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Brigitte Prévost, appuyée par Denis Rousseau, il est résolu à l'unanimité;
 - **D'ADOPTER** le contenu d'éducation à la sexualité pour les élèves du 3^e cycle.

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction



de l'École du Dôme

CE # 23-24-09

- ii. Contenu en orientation scolaire et professionnelle (COSP)
 - **CONSIDÉRANT** que la direction fait la présentation aux membres du conseil d'établissement;
 - **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement sont consultés;
 - **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Caroline Desrosiers, appuyée par Viviane Bartlett, il est résolu à l'unanimité;
 - **D'ADOPTER** le contenu en orientation scolaire et professionnelle.

CE # 23-24-10

g. **Approbation des activités et sorties à l'extérieur des locaux de l'école (art. 87)**

- i. Parcs de proximité : Daniel Johnson, Hautes-Plaines, piste cyclable;
- ii. Sporthèque – toutes les classes;
- iii. Maison de la Culture (Salle Odyssee) – préscolaire, 1^{ère}, 2^e, 3^e, 5^e et 6^e années

La mesure de la Culture à l'école sera utilisée pour couvrir tous les frais, ainsi, rien ne sera chargé aux parents.

- iv. Musée Canadien de l'Histoire (musée des enfants) – Groupes 071, 072 et 3^e année

La mesure de la Culture à l'école sera utilisée pour couvrir tous les frais, ainsi, rien ne sera chargé aux parents.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne, au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités présentée par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que la liste de la direction a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

de l'École du Dôme

Initiale de la direction



- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Denis Rousseau, appuyée par Zakaria Warsame Isman, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** les activités proposées pour l'année scolaire 2023-2024.

CE # 23-24-11

h. **Approbation des campagnes de financement (art. 94)**

i. Calendrier des campagnes de financement

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement le pouvoir, au nom du CSSPO, de solliciter et de recevoir toute somme d'argent;
- **CONSIDÉRANT** que le comité de financement pour la cour d'école décidera des moments exactes des campagnes ainsi que des modalités en collégialité avec le personnel de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que les fonds recueillis seront remis pour l'aménagement de la cour d'école;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Viviane Bartlett, appuyée par Jean-Sébastien Daoust, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** le calendrier de campagnes de financement.

CE # 23-24-12

ii. Vente de muffins

- **CONSIDÉRANT** que Christiane Giard, employée de l'école, reprend le projet de préparation de muffins conjointement avec des élèves de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que les fonds amassés serviront à l'amélioration de la cour d'école;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Danielle McMartin, appuyée par Brigitte Prévost, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** la vente de muffins.

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction



de l'École du Dôme

CE # 23-24-13

iii. Cigarettes

- **CONSIDÉRANT** que Christiane Girard s'occupera d'amasser des cigarettes tout au long de l'année;
- **CONSIDÉRANT** que l'argent amassé servira à financer les activités des finissants;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Danielle McMartin, appuyée par Brigitte Prévost, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** la campagne de financement.

CE # 23-24-14

iv. Personne responsable de demandes de subvention

- **CONSIDÉRANT** la grande quantité de subvention existantes;
- **CONSIDÉRANT** le temps engendré par le remplissage des différents formulaires;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jean-Sébastien Daoust, appuyée par Caroline Desrosiers, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** le mandat à Jean-Sébastien Daoust pour la recherche et le remplissage de demande de subventions.

11. INFORMATIONS ET/OU DISCUSSIONS ET/OU CONSULTATIONS

a. **Formation obligatoire pour les membres du CÉ – avant le 15 novembre**

b. **Utilisation des locaux de l'école (art. 93)**

(Horaire du gymnase)

La direction convient d'augmenter la tarification auprès des chevaliers pour l'année scolaire 2024-2025.

c. **Budget (art. 95)**

Une mise à jour du budget 2023-2024 sera déposée à la suite de la déclaration de clientèle du 30 septembre.

Le conseil prend état du fond 3, le fond à destination spéciale.

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction



de l'École du Dôme

d. Consultation auprès des parents (art. 89.1) – résultats

Ce point est reporté au prochain conseil.

e. Cours d'école – état d'avancement du projet

C'est confirmé, il y aura des travaux à l'été 2024. Le CSSPO prendra en charge une facture de 800 000 dollars qui couvre le resurfaçage ainsi que les clôtures.

f. OPP

La première rencontre n'a toujours pas eu lieu.

Toujours à la recherche du meilleur moyen de recruter des bénévoles.

Thermomètre d'avancement de l'objectif de financement pour l'année à créer.

g. Approbation de la direction

Les parents recevront sous peu les normes et modalités.

h. Présentation du PEVR 2023-2027

La direction présente le tout nouveau plan d'engagement vers la réussite du centre de services.

Le président demande l'ajout de 15 minutes supplémentaires à la réunion.

Cette proposition est appuyée par Caroline Desrosiers et approuvée à l'unanimité.

12. Mot du service de garde

Il y a 190 élèves inscrits au service de garde cette année. Le premier état de compte a été envoyé et a soulevé plusieurs questions. Les courriels seront répondus sous peu, mais vu la quantité, ça prendra encore quelques jours.

13. Mot des membres du personnel

L'équipe de l'école du dôme est organisée, collaborative et tissée serrée.

Tous les membres du personnel était bien heureux de revoir les enfants.

Jusqu'à maintenant, la composition des groupes semble bien équilibrée.

Initiales de la présidence

Procès-verbal

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction



de l'École du Dôme

14. Varia

Aucun varia

15. Levée de l'assemblée

À 20h39, Jean-Sébastien Daoust propose la levée de l'assemblée. Cette proposition est appuyée par Caroline Desrosiers et approuvée à l'unanimité.

16. Mot du représentant au comité de parents du CSSPO

La première rencontre n'a toujours pas eu lieu.

17. Mot du représentant au comité EHDA du CSSPO.

Deux personnes se sont portées volontaires pour participer au comité cette année. Nous choisirons sous peu le représentant.

Jean-Sébastien Daoust

Présidence

Marie-Elen Pelletier

Direction